



Western Economic
Diversification Canada

Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Plan d'évaluation sur cinq ans 2012-2017

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Direction générale de l'évaluation

Mars 2012

Table des matières

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	L'ÉVALUATION AU GOUVERNEMENT DU CANADA	1
3.0	CONTEXTE DE PLANIFICATION	1
3.1	Objectif et portée du processus de planification	1
3.2	Examen du milieu de travail	2
3.3	Liens entre le plan et les priorités du gouvernement, des organismes centraux et du Ministère	3
4.0	APPROCHE GÉNÉRALE	3
5.0	ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES	4
6.0	PLAN D'ÉVALUATION SUR CINQ ANS	4

1.0 INTRODUCTION

Conformément à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor actuelle, les administrateurs généraux des petits ministères et organismes doivent élargir la portée de l'évaluation sur cinq ans à toutes les subventions et contributions permanentes.

La Direction générale de l'évaluation de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a dressé le plan sur cinq ans suivant pour répondre aux exigences de la Politique. Ce dernier s'applique aux exercices 2012-2013 à 2016-2017.

Les projets et les missions d'évaluation comprises dans ce plan ont été déterminés en fonction d'une combinaison de consultations, d'analyses et de processus d'établissement des priorités décrits ci-dessous.

2.0 L'ÉVALUATION AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au gouvernement du Canada, l'évaluation est la collecte et l'analyse systématiques de données probantes sur les résultats des programmes afin d'en évaluer la pertinence et le rendement et de trouver d'autres modes de prestation ou d'autres façons d'obtenir les mêmes résultats.

L'évaluation fournit aux Canadiens, aux parlementaires, aux ministres, aux organismes centraux et aux administrateurs généraux une appréciation neutre et fondée sur des éléments probants de l'optimisation des ressources, c.-à-d. de la pertinence et du rendement des programmes fédéraux.

L'évaluation :

- favorise la responsabilisation à l'égard du Parlement et des Canadiens en aidant le gouvernement à rendre compte de façon crédible des résultats obtenus au moyen des ressources investies dans les programmes;
- éclaire les décisions du gouvernement sur l'affectation et la réaffectation des ressources;
- aide les administrateurs généraux à gérer en fonction des résultats en indiquant si leurs programmes donnent les résultats escomptés, et ce, à un coût abordable;
- appuie l'amélioration des politiques et des programmes en aidant à cerner les leçons apprises et les pratiques exemplaires.

3.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

3.1 Objectif et portée du processus de planification

Le processus de planification vise à produire un plan d'évaluation sur cinq ans qui devra être approuvé par le sous-ministre.

Ce plan vise tous les programmes permanents de subventions et de contributions, ainsi que les dépenses directes d'autres programmes, à la convenance du Ministère, conformément à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor. Pour la période de 2012 à 2017, le Ministère n'a pas d'importantes dépenses législatives prévues, d'évaluation particulière demandée par le Secrétariat du Conseil du Trésor ni d'évaluation liée à DEO et décrite dans le plan d'évaluation du gouvernement du Canada. Si ces circonstances venaient à changer au cours de la durée de vie du plan, ce dernier serait modifié en conséquence. Le plan est examiné et mis à jour annuellement ou lorsque le mandat des programmes est considérablement modifié.

On a élaboré le plan d'évaluation en tenant compte du contexte général du gouvernement dans lequel DEO évolue, ainsi que de certains facteurs importants qui ont des répercussions sur les travaux de la Direction générale de l'évaluation. Les sections suivantes décrivent le contexte ainsi qu'une brève méthode utilisée pour élaborer le plan d'évaluation sur cinq ans.

3.2 Examen du milieu de travail

Priorités et catalyseurs du gouvernement dans son ensemble

Comme le prévoient la *Loi fédérale sur la responsabilité* et le Plan d'action présenté en avril 2006, le gouvernement du Canada respecte plus que jamais ses engagements en matière de dépenses responsables et de responsabilisation en mettant l'accent sur la rentabilité et l'élargissement de la portée des évaluations, au-delà des programmes de subventions et de contributions. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, tous les programmes de subventions et de contributions doivent être évalués au cours d'un cycle quinquennal.

Le système de gestion des dépenses (SGD) du gouvernement du Canada a besoin de résultats clairs et précis, de bons modèles logiques, de cadres de rendement réalisables et d'évaluations périodiques pour que la prise de décisions concernant les programmes se fasse de manière éclairée. Le SGD est axé sur les résultats et la rentabilité de toutes les dépenses.

La Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du gouvernement du Canada établit que les ministères doivent détenir des renseignements sur la mesure du rendement, en fonction desquels les décisions en matière d'affectation et de réaffectation peuvent être prises. Ce cadre de mesure du rendement doit comprendre des données financières et non financières intégrées. L'élaboration et l'application des mesures du rendement ont longtemps fait partie intégrante de la fonction d'évaluation des programmes au gouvernement. Les services d'évaluation ont généralement utilisé des mesures du rendement des programmes pour évaluer l'impact et l'efficacité des divers programmes gouvernementaux.

Priorités et catalyseurs des organismes centraux

La Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor prévoit que les administrateurs généraux des petits ministères et organismes doivent évaluer tous les cinq ans tous les programmes permanents de subventions et de contributions, comme l'exige le paragraphe 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et évaluer les dépenses directes de programme, à l'exclusion des subventions et des contributions, selon les besoins du Ministère.

Le présent plan d'évaluation répond à toutes ces exigences.

Priorités et catalyseurs du Ministère

L'architecture des activités de programme (AAP) de DEO constitue la base de ses rapports au Parlement. L'AAP vise à décrire la façon dont le Ministère gère ses ressources pour atteindre les résultats et les objectifs poursuivis. Selon l'AAP la plus récente, l'objectif stratégique de DEO est le suivant :

- **Une économie épanouie et diversifiée dans l'Ouest canadien.**

Les cinq activités de programme suivantes contribuent à l'atteinte de cet objectif stratégique :

- **Expansion des entreprises** – Des PME prospères dans l'Ouest canadien, mieux armées pour affronter la concurrence sur le marché mondial.
- **Innovation** – Renforcement de l'économie fondée sur le savoir.
- **Développement économique des collectivités** – Les collectivités disposent de possibilités et de capacités économiques accrues pour relever les défis et consentir les investissements nécessaires dans l'infrastructure publique.
- **Politique, représentation et coordination** – Des politiques et des programmes qui renforcent l'économie de l'Ouest canadien.
- **Services internes** – Soutien efficace et efficient de l'atteinte de l'objectif stratégique organisationnel.

DEO a établi trois priorités de programme en 2012-2013 : la commercialisation de la technologie; le commerce et les investissements; ainsi que la productivité et la croissance des entreprises. DEO s'est également engagé à atteindre trois priorités sur le plan de la gestion : faire valoir les intérêts de l'Ouest canadien, la mesure du rendement et la gestion dans un environnement en constante évolution.

3.3 Liens entre le plan et les priorités du gouvernement, des organismes centraux et du Ministère

Le plan d'évaluation est directement lié aux priorités ministérielles actuelles, à l'AAP et à la SGRR, et il est conçu pour évaluer en profondeur les subventions et les contributions au cours des cinq prochaines années, comme le prévoit la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor. Le plan décrit les cibles et les échéances propres à chaque évaluation de projet. Les missions d'évaluation prévues dans le plan fourniront des renseignements objectifs, opportuns et pertinents sur les dépenses des programmes, afin d'appuyer l'atteinte de l'objectif stratégique de DEO.

4.0 APPROCHE GÉNÉRALE

La Direction générale a tenu compte des éléments suivants pour élaborer le présent plan :

- les ressources consacrées aux projets et aux missions d'évaluation au cours de chaque exercice;
- un examen de l'AAP, du RPP, du RMR et des plans d'activités du Ministère;
- un examen des priorités du gouvernement du Canada, y compris des priorités à l'échelle du gouvernement en matière d'évaluation;
- des consultations des gestionnaires des programmes pour déterminer leurs besoins sur le plan de l'évaluation et de la consultation;
- un examen des plans d'évaluation des années précédentes pour déterminer si des travaux incomplets devraient être achevés dans le plan sur cinq ans;
- un examen des renouvellements prévus des pouvoirs de paiements de transfert et des engagements d'évaluation connexes;
- un examen des plans d'évaluation des autres ministères pour les programmes exécutés par DEO au nom d'autres ministères fédéraux;
- un examen des récents rapports de vérification et des constatations.

5.0 ÉVALUATIONS PRÉCÉDENTES

Les évaluations suivantes ont été menées au cours des trois derniers exercices :

- Évaluation du programme des Centenaires en 2009-2010
- Évaluation des Accords de développement urbain en 2009-2010
- Évaluation du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa en 2010-2011
- Évaluation du Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité en 2010-2011
- Évaluation de l'activité Innovation en 2011-2012
- Évaluation de l'Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest en 2011-2012

6.0 PLAN D'ÉVALUATION SUR CINQ ANS

En fonction de l'approche générale, on a élaboré une liste des évaluations prévues au cours des cinq prochaines années en vue de l'intégrer au plan (tableau 1). Le plan d'évaluation est clairement lié aux priorités ministérielles actuelles et à l'AAP (tableau 2). De plus, le plan est facile à mettre en œuvre et devrait fournir des renseignements utiles aux gestionnaires principaux et aux gestionnaires des programmes de DEO.

La dernière évaluation de l'autorisation ministérielle du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest a eu lieu en 2008. Le plan d'évaluation proposé porte sur tous les éléments de l'autorisation du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest sur une période de cinq ans. Le plan subdivise le vaste Programme de diversification de l'économie de l'Ouest en quatre évaluations distinctes : le commerce et les investissements; la commercialisation de la technologie; la productivité et la croissance des entreprises; ainsi que la politique, la représentation et la coordination. Les trois premières compareront le rendement du Ministère à ces trois secteurs prioritaires et la quatrième évaluation visera une responsabilité précise prévue dans la législation s'appliquant à DEO. On s'assurera de cette manière qu'il n'y aura aucun dédoublement des efforts d'une évaluation à l'autre et que toutes seront clairement liées aux documents ministériels clés de planification et de rapport qui correspondent, quant à eux, aux priorités et aux activités des programmes.

Toutes les évaluations prévues dans le présent plan quinquennal viseront la rentabilité en présentant des conclusions claires sur la pertinence et le rendement (efficacité, efficience et économie) des activités ministérielles. Les évaluations permettront d'évaluer les principaux enjeux présentés ci-dessous. Le Ministère peut choisir d'aborder des enjeux additionnels dans chaque évaluation.

- Enjeu n° 1 : besoin continu et démontrable
- Enjeu n° 2 : respect des priorités gouvernementales
- Enjeu n° 3 : respect des responsabilités et des rôles fédéraux
- Enjeu n° 4 : atteinte des résultats attendus
- Enjeu n° 5 : démonstration d'efficacité et d'économie

En ce qui concerne l'exigence d'aborder tous les enjeux de base, le Ministère peut choisir l'approche d'évaluation et l'ampleur de l'effort à déployer pour ce faire en fonction des risques et des caractéristiques des programmes, de même que de la qualité de l'information sur le rendement dont il dispose pour chacun des programmes.

Tableau 1 : Projets d'évaluation de 2012 à 2017

NOM DU PROJET	DESCRIPTION / CONTEXTE DU PROJET	RESSOURCES 2012-2017		ANNÉE					COMMENTAIRES
		ETP	K \$	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	
Évaluation de la productivité et de la croissance des entreprises	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)					X			Sous-activités de l'AAP comprises dans l'évaluation de l'Initiative pour les femmes entrepreneures en 2012-2013 et de l'évaluation du Programme de développement des collectivités en 2013-2014.
Évaluation du commerce et des investissements	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)	0,80		X					Sous-activités de l'AAP comprises dans l'évaluation des Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest en 2012.
Évaluation de la commercialisation de la technologie	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)							X	Sous-activités de l'AAP comprises dans l'évaluation de l'Innovation en 2012
Évaluation des fonctions de la politique, de la représentation et de la coordination	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)						X		Dernière évaluation en 2009
Évaluation du Programme de développement des collectivités	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)				X				Dernière évaluation en 2008
Évaluation de l'Initiative pour les femmes entrepreneures	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)	0,80		X					Évaluation d'impact en 2008. Engagement à mener une nouvelle évaluation en 2012-2013.

NOM DU PROJET	DESCRIPTION / CONTEXTE DU PROJET	RESSOURCES 2012-2017		ANNÉE					COMMENTAIRES	
		ETP	K \$	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017		
PROGRAMMES ET INITIATIVES DIRIGÉS PAR D'AUTRES MINISTÈRES										
Évaluation du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)				X					DEO appuiera cette évaluation menée par Infrastructure Canada.
Évaluation du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)				X					DEO appuiera cette évaluation menée par Infrastructure Canada.
Évaluation du Réseau Entreprises Canada	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement (efficience, efficacité et économie)				X					DEO appuiera cette évaluation menée par Industrie Canada.
Initiative de la Fondation Rick Hansen	Évaluation à mi-parcours et évaluation d'impact menées par la Fondation aux termes de la subvention de Santé Canada					X				DEO utilisera les résultats des évaluations pour déterminer la pertinence et le rendement.
AUTRES ACTIVITÉS ET MISSIONS D'ÉVALUATION										
Consultations : - mise en œuvre de la SGGR - RPP/RMR - tout nouveau programme, toute nouvelle politique ou tout renouvellement - toute nouvelle présentation au CT	Services de consultations auprès d'autres unités du Ministère	0,40		X	X	X	X	X		Selon notre mandat. Utilisation des ressources de la Direction générale.

Tableau 2 : Liens entre le Plan d'évaluation, les priorités du Ministère et l'architecture des activités de programme

	Sous-activité de l'AAP	Date de la dernière évaluation	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Expansion des entreprises	Innovation	Développement économique des collectivités	Politique, représentation et coordination
Évaluation de la productivité et de la croissance des entreprises	Améliorer la productivité des entreprises et la collaboration avec l'industrie	2008 (Évaluation du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest)			x			x			
Évaluation du commerce et des investissements	Développement des marchés et du commerce et investissements étrangers directs	2008 (Évaluation du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest)	x					x			
Évaluation de la commercialisation de la technologie	Adoption et commercialisation de la technologie, liens entre les technologies, recherche-développement de technologies, innovation communautaire, perfectionnement des compétences technologiques et infrastructure du savoir	2008 (Évaluation du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest)					x		x		
Évaluation des fonctions de la politique, de la représentation et de la coordination	Politique, représentation et coordination	2009				x					x
Évaluation du Programme de développement des collectivités	Programme de développement des collectivités	2008		x				x		x	
Évaluation de l'Initiative pour les femmes entrepreneures	Initiative pour les femmes entrepreneures	2008 (Évaluation de l'impact)	x					x			